

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 27 JUIN 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Olivier MONTEIL

RAPPORT N° 2019/AP-JUIN/08 - DES BUDGETS PARTICIPATIFS LYCEENS AUX BUDGETS PARTICIPATIFS CITOYENS : POURSUIVRE L'INNOVATION DEMOCRATIQUE POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA CITOYENNETE DES HABITANTS DE LA REGION OCCITANIE - BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN REGIONAL « MONTAGNES D'OCCITANIE, TERRES DE VIE ET D'INNOVATION » - BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN REGIONAL « MA SOLUTION POUR LE CLIMAT »

AMENDEMENT

■ Dans les **ARTICLES UN et DEUX**, **substituer** à l'expression « Budgets Participatifs Citoyens », l'expression « Budgets Participatifs Occitanie ».

En conséquence, procéder à la même substitution dans :

- Titre de la délibération ;
- Projet de délibération :
 - Objet : paragraphe 5 ;
 - Objectifs et modalités : paragraphes 1, 2, 4, 7, 11, 12, 13 et 14 ;
- Annexe :
 - Titre ;
 - Sous partie « 8. Contact » : paragraphe 1.

Exposé des motifs :

Le corps électoral proposé ici par la majorité régionale n'est pas composé des citoyens de la République française. Il est composé des « habitants d'Occitanie ou de toute personne pouvant attester d'une attache au territoire de la région Occitanie, âgés de 15 ans et plus ».

Utiliser ici le terme citoyen est inapproprié. C'est un mot qui a un sens très fort. Le citoyen, c'est celui qui a le pouvoir dans une démocratie. C'est le fondement de notre République. Dévoyer le mot « citoyen », c'est affaiblir la Démocratie et la République.

Il convient donc de procéder à ces corrections sémantiques.



Olivier MONTEIL

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 27 JUIN 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Olivier MONTEIL

RAPPORT N° 2019/AP-JUIN/08 - DES BUDGETS PARTICIPATIFS LYCEENS AUX BUDGETS PARTICIPATIFS CITOYENS : POURSUIVRE L'INNOVATION DEMOCRATIQUE POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA CITOYENNETE DES HABITANTS DE LA REGION OCCITANIE - BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN REGIONAL « MONTAGNES D'OCCITANIE, TERRES DE VIE ET D'INNOVATION » - BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN REGIONAL « MA SOLUTION POUR LE CLIMAT »

AMENDEMENT

■ **Dans le titre** de la délibération, **substituer** par deux fois à l'expression « Budget Participatif Citoyen Régional », l'expression « Budgets Participatifs Occitanie ».

Exposé des motifs :

Le corps électoral proposé ici par la majorité régionale n'est pas composé des citoyens de la République française. Il est composé des « habitants d'Occitanie ou de toute personne pouvant attester d'une attache au territoire de la région Occitanie, âgés de 15 ans et plus ».

Utiliser ici le terme citoyen est inapproprié. C'est un mot qui a un sens très fort. Le citoyen, c'est celui qui a le pouvoir dans une démocratie. C'est le fondement de notre République. Dévoyer le mot « citoyen », c'est affaiblir la Démocratie et la République.

Il convient donc de procéder à cette correction sémantique.



Olivier MONTEIL

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 27 JUIN 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Olivier MONTEIL

RAPPORT N° 2019/AP-JUIN/08 - DES BUDGETS PARTICIPATIFS LYCEENS AUX BUDGETS PARTICIPATIFS CITOYENS : POURSUIVRE L'INNOVATION DEMOCRATIQUE POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA CITOYENNETE DES HABITANTS DE LA REGION OCCITANIE - BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN REGIONAL « MONTAGNES D'OCCITANIE, TERRES DE VIE ET D'INNOVATION » - BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN REGIONAL « MA SOLUTION POUR LE CLIMAT »

AMENDEMENT

Dans l'annexe, le 1^{er} paragraphe de la partie « 5.2 - Le vote citoyen » est **modifié** comme suit :

« Les citoyens votants sont les citoyens français inscrits sur la liste électorale d'une commune de la Région Occitanie. »

Exposé des motifs :

Le corps électoral proposé ici par la majorité régionale n'est pas composé des citoyens de la République française. Il composé des « habitants d'Occitanie ou de toute personne pouvant attester d'une attache au territoire de la région Occitanie, âgés de 15 ans et plus ».

Utiliser ici le terme citoyen est inapproprié. C'est un mot qui a un sens très fort. Le citoyen, c'est celui qui a le pouvoir dans une démocratie. C'est le fondement de notre République. Dévoyer le mot « citoyen », c'est affaiblir la Démocratie et la République.

C'est pourquoi les élus du groupe Rassemblement National proposent, en toute logique républicaine, de circonscrire le vote aux seuls citoyens français inscrits en Occitanie.



Olivier MONTEIL

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 27 JUIN 2019

Amendement déposé le groupe RN et présenté par France JAMET

2019/AP-JUIN/10 - TRANSPORT AERIEN - SCHEMA REGIONAL DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS – STRATEGIE REGIONALE DES AEROPORTS - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX AEROPORTS REGIONAUX - CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LE DEVELOPPEMENT D'AEROPORTS REGIONAUX

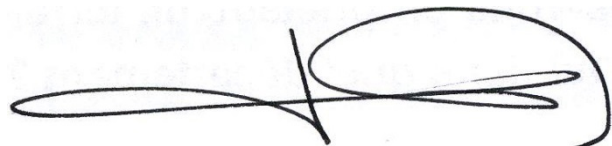
AMENDEMENT

L'**ARTICLE QUATRE** est **modifié** comme suit :

« **ARTICLE QUATRE** : de désigner les 8 représentants du Conseil régional d'Occitanie au sein du Conseil d'Administration de la SPLAR dans le respect de la représentation proportionnelle des groupes politiques composant l'Assemblée Plénière, dont un qui occupera les fonctions de Président du Conseil d'Administration et qui représentera la Région à l'Assemblée Générale. »

Exposé des motifs :

Par respect du pluralisme et de la transparence démocratique, les élus des groupes d'opposition au Conseil régional doivent être représentés au sein du Conseil d'Administration de cette Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale (SLPAR).



France JAMET